



**NOTE  
SYNTHETIQUE  
BUDGET PRIMITIF  
2016**

**Ecole de Musique de Noblat**

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M 14. Ce budget est élaboré pour permettre au service de fonctionner. Il porte les frais de fonctionnement et de petits investissements. Les investissements plus importants, généralement liés à l'équipement (bâtiment), sont financés par le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

## 1 Section de fonctionnement

### 1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2016
011	Charges à caractère général	21 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 500,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
68	Amortissement	6 295,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 465,00
002	Report déficitaire	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>263 660,00</b>
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2016
70	Produits des services et divers	62 000,00
74	Dotations et participations	9 500,00
75	Autres produits de gestion courante	192 160,00
002	Report excédentaire	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>263 660,00</b>

Il n'y a pas de report en section de fonctionnement.

### 1.2 Les dépenses

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents (229 500 €). Les frais de personnel sont imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe de l'Ecole de Musique de Noblat.

Les autres principales dépenses du service seront des charges à caractère général comme les fournitures administratives, les télécommunications, la communication, les énergies... pour un montant de 21 000 €.

Il est prévu des dépenses pour non recouvrement de recettes (2 000 €) et un virement à la section d'investissement pour procéder à l'achat de matériel (4 465 €).

Les dépenses d'amortissement s'établissent à 6 295 €.

### 1.3 Les recettes

Les recettes réelles de ce budget, estimées à 71 500 €, se composent de la participation des élèves (62 000 €) à l'apprentissage et d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne de 9 500 €.

La subvention versée par le budget principal, au budget annexe, pour permettre son équilibre s'établit à 192 160 €.

## 2 Section d'investissement

### 2.1 Vue globale

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulés – Dépenses</b>	<b>BP 2016</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 802,97
001	Report déficitaire	137,03
<b>TOTAL</b>		<b>12 940,00</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulés – Recettes</b>	<b>BP 2016</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 465,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 180,00
28	Amortissement	6 295,00
001	Report excédentaire	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>12 940,00</b>

Il y a un report négatif de 137,03 € en section d'investissement.

### 2.2 Les dépenses

Les dépenses d'investissement porteront uniquement sur des équipements matériels (mobilier pour environ 2 000 € TTC et matériel pédagogique 10 800,00 € TTC).

### 2.3 Les recettes

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement (4 465 €), des amortissements (6 295 €) et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (2 180 €).